218C1716
FR0000054678-FS0992

24 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EURO RESSOURCES SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 octobre 2018, complété par un courrier reçu le 24 octobre 2018, la société par actions simplifié Iamgold France[1] (1150 A, Route de Montjoly, 97354 Remire-Montjuly, Guyane Française) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2018, le seuil de 90% des droits de vote de la société EURO RESSOURCES SA et détenir, à cette date et à ce jour, 56 058 191 actions EURO RESSOURCES SA représentant 112 116 382 droits de vote, soit 89,71% du capital et 94,25% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Contrôlée par la société de droit canadien Iamgold Corporation.
[2] Sur la base d'un capital composé de 62 491 281 actions représentant 118 959 702 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.